

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

030303

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

030303

**Présents :** M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Véronique PEBEYRE.

**Délégations de vote :**

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

030303

### **41- AVENANT AU MARCHE AVAP**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que la démarche de passage de ZPPAUP en AVAP nécessite une concertation large tant auprès du public qu'auprès des professionnels afin de faire comprendre et partager les objectifs, puis les règles de la mise en valeur du patrimoine et de l'Architecture.

Le principe même de l'AVAP, par rapport à la ZPPAUP, est la prise en compte du Grenelle de l'Environnement demandant l'implication de nouveaux acteurs et de nouveaux intervenants.

A l'origine, la Ville par ses propres services, pensait pouvoir prendre en charge cette animation.

En raison des charges de travail et des compétences requises, notamment en ce qui concerne le volet thermique dans la bâti ancien, il a été fait le choix de demander au Bureau d'Etude une prestation complémentaire afin d'animer cette concertation.

Le 14 NOV. 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON-SAINTE-MARIE

La proposition concerne l'organisation de 3 promenades urbaines thématiques, à l'organisation d'une table ronde associant les différents acteurs (professionnels, habitants, artisans), des contributions écrites sur le site internet et le bulletin municipal et enfin des temps d'échanges avec les associations concernées.

A cette fin, une mission complémentaire a été confiée au Cabinet d'Architecture LAVIGNE, titulaire du marché, et un avenant a été préparé afin de pouvoir financer cette mission complémentaire.

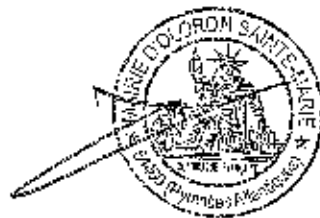
Le montant de l'avenant étant supérieur à 5 % du montant du marché initial, votre Assemblée est invitée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Où cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant de l'Etude AVAP au profit du Cabinet d'Architecture LAVIGNE pour un montant de 6,97 % du marché initial.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 06 novembre 2014.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

